



RAPPORT ANNUEL



D'ACTIVITÉ
DU SERVICE PUBLIC
**DE GESTION
DES DÉCHETS**

2
0
2
4



**Coteaux
Bellevue**
Communauté de communes





Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel :

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2024 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site Internet <https://cc-coteauxbellevue.fr/collectes-des-dechets/>



P°3 LA COLLECTIVITÉ & SES COMPÉTENCES

P°6 LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2024

P°8 PRÉVENTION & ACTIONS DE COMMUNICATION

P°19 LA COLLECTE

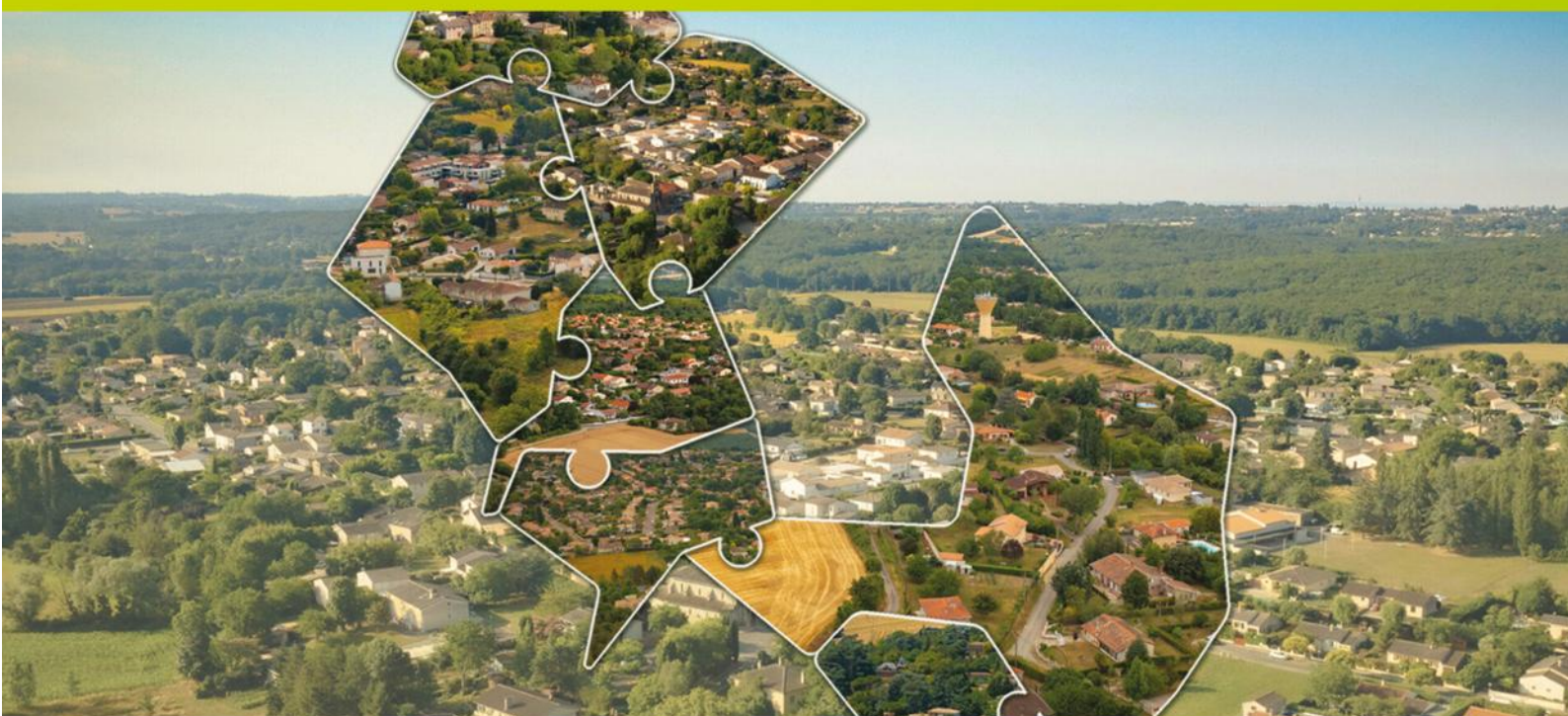
P°22 VALORISATION & TRAITEMENT

P°25 LES FLUX & TONNAGES ANNUELS

P°34 LES COÛTS & LE FINANCEMENT

P°40 LA GESTION DU PARC DES BACS ROULANTS

P°43 LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE SUIVANTE



1



LA COLLECTIVITÉ DES COTEAUX BELLEVUE ET SES COMPÉTENCES

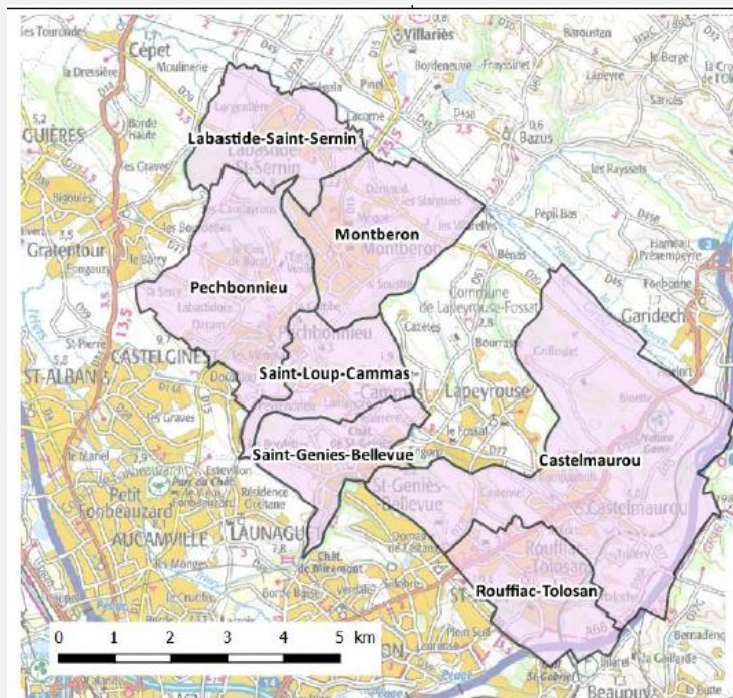


Coteaux
Bellevue
Communauté de communes



1- LA COLLECTIVITÉ & SES COMPÉTENCES

Le territoire



Chiffres clés du territoire

- 7 communes adhérentes
- 21 009 habitants
- + 0.5 % d'habitants par rapport à 2023
- 86 % Habitations individuelles
- 1 % résidences secondaires
- 14 % appartements



Communes	Population municipale 2024	Population totale 2024
Castelmaurou	4 448	4 552
Labastide Saint Sernin	1 950	1 997
Montberon	3 110	3 167
Pechbonnieu	4 662	4 752
Rouffiac Tolosan	2 008	2 049
Saint-Geniès Bellevue	2 502	2 562
Saint-Loup-Cammas	2 329	2 378
TOTAL	21 009	21 457

Populations légales 2021 qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2024

Les compétences

Les compétences de la collectivité en termes de prévention et gestion des déchets regroupent les missions suivantes :

- ▶ Politique de prévention des déchets
- ▶ Collecte des déchets résiduels et collectes sélectives des déchets recyclables
- ▶ Gestion des déchèteries
- ▶ Traitement-valorisation des déchets
- ▶ Facturation

Les compétences traitement et gestion des déchèteries ont été transférées au syndicat mixte DECOSET (**DE**chèteries **CO**llectes **SE**lectives et **T**raitements).





2



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE



**Coteaux
Bellevue**
Communauté de communes

2- LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Individualisation des bacs en bout d'impasse (janvier-décembre)		Le PASS DÉCHÈTERIE devient obligatoire pour accéder aux déchèteries DECOSET. Animations scolaires sur Castelmaurou	Début de la période test TEOMi (Avril-Décembre) Envoi des courriers d'information de la TEOMi aux propriétaires avec numéro de bacs et de puces (Avril-Août)		
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Permanence téléphonique renforcée par un Numéro Vert pour répondre aux questions des habitants sur la TEOMi (avril-décembre)				Travaux d'installation des Points d'Apports Collectifs (PAC) (Novembre-Décembre) SERD	Déploiement des PAC et distribution des badges Mise à jour du règlement de collecte Envoi du courrier de rappel en PàP de la mise en place de la TEOMi





3



PRÉVENTIONS & ACTIONS DE COMMUNICATION



Coteaux
Bellevue
Communauté de communes

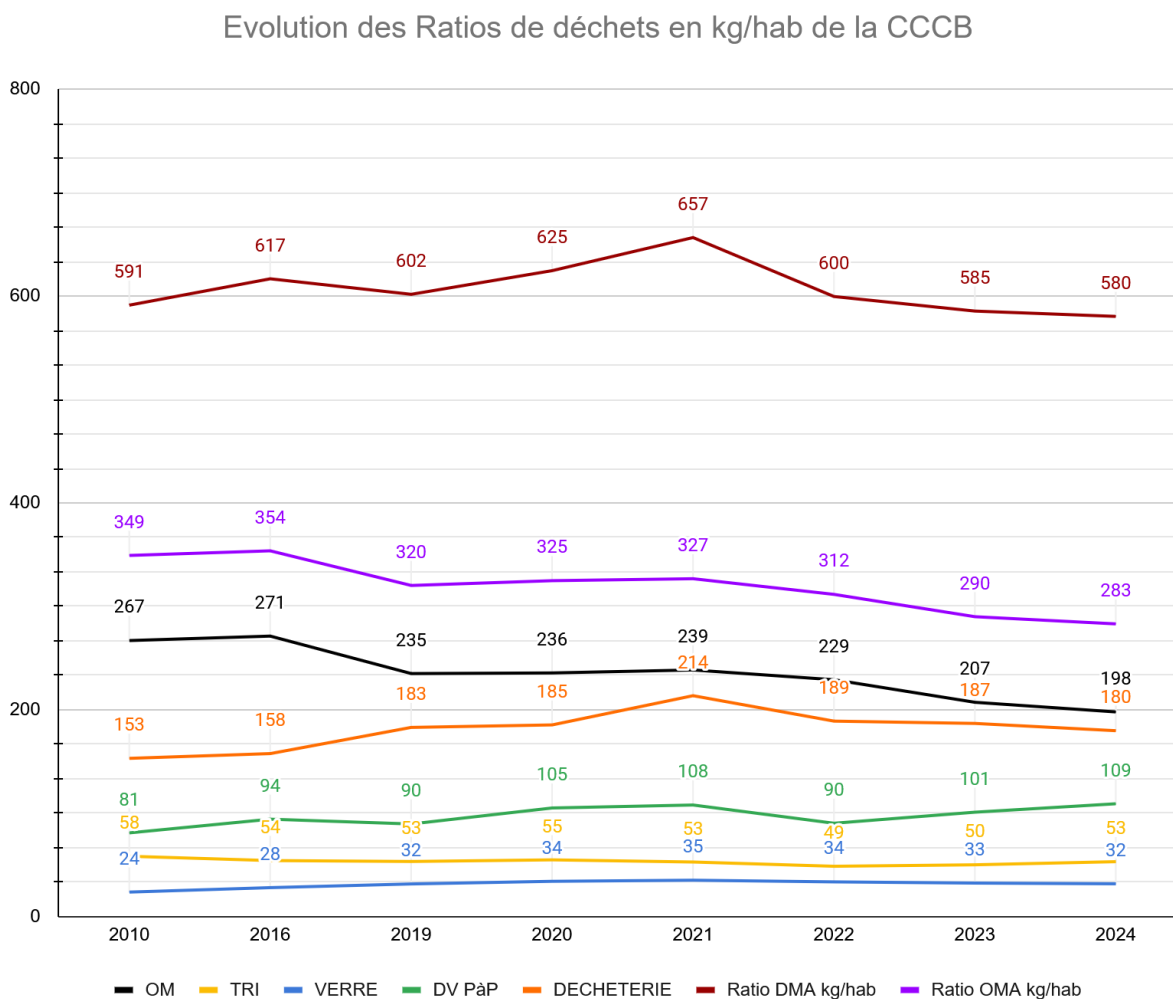
La collectivité est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA) sur la période 2019-2024



3 – LA PRÉVENTION DES DÉCHETS - COMMUNICATION

La collectivité est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA) sur la période 2019-2024.

La réduction des déchets



- 1.9 % de réduction de la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2024.

- 4.3 % sur les Ordures Ménagères Résiduelles (bacs couvercle vert) entre 2023 et 2024

+ 6 % sur la Collecte Sélective des emballages et papiers recyclables entre 2023 et 2024

+ 7.9 % de déchets végétaux entre 2023 et 2024

Les actions de prévention - communication

 430 STOP PUB distribués → un STOP PUB permet d'éviter entre 30 et 40 kg de déchets papiers par an ► 50 % de boîtes aux lettres équipées	 294 composteurs individuels / en pied d'immeuble / collectifs distribués, soit 25,6% en plus par rapport à 2023. 45 % des foyers individuels sont équipés de composteurs. La pratique du compostage permet de réduire considérablement la quantité de déchets incinérés, et de traiter localement les déchets verts issus du jardin.
Actions de sensibilisation	Participation à des manifestations - Green Days à la galerie marchande du Leclerc de Rouffiac-Tolosan le 4 et 5 octobre - Salon Nature et Saveurs à Castelmaurou le 6 octobre



Stand à l'occasion du Salon Nature et Saveurs à Castelmaurou du 6 octobre 2024

- COMMUNICATION -

La CCCB avait communiqué dans son Bulletin intercommunal fin 2023 sur la future mise en place de la tarification Incitative sur son territoire. Son principe repose sur le fait de calculer une partie de la taxe sur l'enlèvement des Ordures Ménagères en fonction du volume collecté sur les ordures ménagères (couvercle vert ou bordeaux).

En avril 2024, un courrier adressé à tous les propriétaires a été envoyé afin de les informer de sa mise en place, avec un début du comptage des levées prévu pour le 1^{er} janvier 2025, et un 1^{er} impact sur la Taxe Foncière de 2026.

Ce courrier contenait également les numéros de puces des bacs d'ordures ménagères pour le foyer concerné, afin de permettre aux habitants de vérifier qu'il n'y avait pas d'erreur (échange de bacs avec ses voisins, etc.).

Extrait du courrier d'information sur la TEOMi



L'essentiel à retenir :

- ❶ La TEOMi - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative - n'est pas une nouvelle taxe et le service reste identique.
- ❷ Le calcul se fait en fonction du nombre de levées, et non du poids de vos déchets.
- ❸ Le bac jaune avec les déchets recyclables n'est pas concerné, uniquement votre bac d'ordures ménagères.
- ❹ Sortez votre bac uniquement quand il est plein (mais couvercle fermé) : même rempli à moitié, le volume total de votre bac sera comptabilisé pour 1 levée.
- ❺ Veillez à avoir une taille de bac adaptée à votre foyer (vous avez la possibilité de changer de volume de bac !)
- ❻ Ne laissez pas votre bac dehors afin d'éviter qu'il soit comptabilisé toutes les semaines.



L'essentiel à retenir sur la tarification Incitative (extrait du courrier envoyé aux propriétaires)

Une campagne de communication sur la mise en place de la TEOMi a été réalisée sur le territoire, comprenant de l'affichage sucette et sur les panneaux lumineux des communes, des posts réguliers sur les réseaux sociaux, et une mise à jour du site internet.





La TEOMi, c'est quoi ?

La **TEOMi** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) est un système de financement dédié à la collecte des déchets ménagers. Ce dispositif est basé sur une contribution des usagers ajustée en fonction de leur utilisation réelle du service.

Comment la TEOMi est calculée ?

Comme pour votre ancienne taxe (TEOM) votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) sera perçue avec votre taxe foncière.

Elle se compose d'une part fixe majoritaire, en lien avec la valeur locative de votre logement, et d'une part variable calculée :

- en fonction de la taille de votre bac d'ordures ménagères et du nombre annuel de levées,
- en fonction de la taille de la trappe du point d'apport volontaire et du nombre annuel de dépôts.

**Plus je trie, moins je sors mon bac
et plus je maîtrise la part variable de ma taxe**

Soyez rassurés !

- Vous n'êtes **PAS** limité sur le nombre de levées, vous pouvez sortir votre poubelle toutes les semaines ou vous rendre aux points d'apport collectif sans restriction.
- Il n'y a **PAS** de système de forfait pour cette taxe.
- Chaque levée est comptabilisée afin de correspondre au mieux à la réalité de vos pratiques.

Le comptage des levées se fait grâce à une puce présente sur votre bac.

Tous les bacs possèdent une puce, qu'ils soient badgés collectivité Coteaux Bellevue ou anciennement Sitrom



Le calcul ne se fait **PAS** en fonction du poids de votre poubelle !



NB : Le volume du bac rentre aussi en compte. Il doit être adapté à votre foyer.



Ce n'est pas une nouvelle taxe



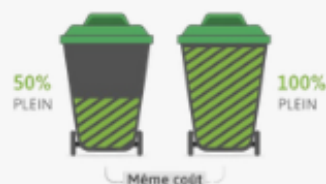
Cela ne concerne pas le tri sélectif

Attendez que votre bac soit plein pour le sortir



En effet, même rempli à moitié, le volume total de votre bac sera comptabilisé pour 1 levée (veillez à ce que le couvercle puisse toujours être fermé).

Adaptez la taille de votre bac à vos pratiques



Si votre bac se remplit en une semaine choisissez en un plus grand, si ce dernier se remplit trop lentement, optez pour un plus petit.

La demande se fait auprès du Service Environnement
05 34 27 13 65.

Extrait de la page dédiée sur la TEOMi sur le site internet

En décembre, un 2nd courrier à cette fois-ci été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants, comprenant un nouveau courrier d'information ainsi que le Mémo-Tri réactualisé.



Mais où vont mes déchets ?

Mémo DU TRI

BAC À COUVERCLE JAUNE

Je dépose mes emballages bien vidés, sans les laver, séparés les uns des autres et sans sac.



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



PAPIER



EMBALLAGES EN MÉTAL



EMBALLAGES EN PAPIER-CARTON ET BRIQUES ALIMENTAIRES



Sacs plastiques, suremballages, petits pots, yaourt, crème, barquettes en polystyrène...



Bac individuel



Bac collectif

RÉCUP' VERRE

Je dépose les contenants en verre, bien vidés, sans capsule ni bouchon.





Colonne de récupération du verre

BAC À COUVERCLE VERT

Je dépose mes ordures ménagères en sac fermé.



RESTES DE VIANDE & DE POISSON



MATÉRIEL HYGIÉNIQUE



PLASTIQUES DURS & NON RECYCLABLES / MÉGOTS



SACS DÉCHETS VERTS USAGÉS



Bac individuel



Bac collectif

COMPOSTEUR





Composteur



**Coteaux
Bellevue**
communauté de communes

Service
Environnement

Trions plus, recyclons mieux !
+ d'infos : 05 34 27 13 65
dechets@cc-coteauxbellevue.fr



- NEWSLETTER -

Le Service Environnement a mis en place depuis 2020 une newsletter publiée mensuellement afin de sensibiliser sur différentes thématiques liées à l'environnement et au tri des déchets.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse du nombre d'articles rédigés par thème. Au total, 73 articles en lien avec la sensibilisation sur le tri des déchets ont été rédigés.

En 2024, on dénombre environ 700 abonnés à cette Newsletter. Cette communication mobilise environ 0.15 ETP.

Année / thème	Compostage	Zéro déchet	Déchets verts	Textiles	Réemploi	Tri emballages	TEOMi	Total
2020	2	3	1		1			7
2021	3	2	2	1	1	2		11
2022	1	2	1	1	4	2		11
2023	4	2	2	2	3	3		16
2024	4	2	1		3	3	1	14
Total général	14	11	7	4	12	10	1	59

PETITS OBJETS EN BOIS - DANS QUELLE POUBELLE LES JETER ?

Les objets en bois sont de plus en plus présents dans notre quotidien, pour palier à l'utilisation du plastique notamment. Cela concerne les brosses à dents, les cagettes de diverses tailles, les bâtonnets de glace, le cotons-tiges etc..

Tous ces objets sont régulièrement placés dans le bac de tri (couvercle jaune), **par erreur** ! En effet, les matières recyclées sont les emballages en plastique souple ou à base de papier, mais le bois, tout comme le plastique dur, n'est pas recyclé dans cette filière.

Afin de valoriser au mieux cette matière naturelle, voici quelques indications de tri :

- Pour le bois qui n'est **pas traité**, et **petit** ou découpable, vous pouvez le placer dans votre **composteur** sous forme de petit morceaux (*bâtonnets de glace, cotons tiges, petites cagettes de fruits, couverts*)
- Pour des éléments **petits, mais traités**, il faudra les jeter dans le bac d'**ordures ménagères-couvercle vert** (brosses à dents et pailles en bambous, pinces à linge)
- Pour les plus **gros éléments**, rendez-vous en **déchèterie** pour qu'ils soient transformés en panneaux de particules bois ou utilisés pour les chaudières bois.

En cas de doute sur le tri de vos déchets, l'ADEME vous aide sur leur site :

Que faire de mes déchets ?



Extrait de la Newsletter de Février 2024

- SUIVI DES RETOURS DE COLLECTE EN PORTE À PORTE -

Habitat individuel : 156 adresses relevées par le conseiller du tri et les agents de collecte. Les adresses signalées ont fait l'objet d'une visite en porte à porte. Dans 60 % des cas, l'information a été remise en main propre.

Années	Nombre d'adresses	Part des personnes rencontrées
2022	194	42,27 %
2023	145	51,03 %
2024	156	60,26 %

Collecte collective : 131 points de collecte collectif ont fait l'objet d'un suivi. 1 site a fait l'objet d'actions correctives (courriers, mails, porte à porte, changements bacs). Ce nombre est en réduction étant donné que la majorité des sites avec des bacs collectifs a été supprimée en 2024.

Années	Nombre de sites visités	Actions correctives
2022	332	2
2023	384	1
2024	131	1

- ANIMATIONS SCOLAIRES -

Les animations scolaires ont lieu durant une demi-journée. Les animateurs de la CCCB viennent dans les classes de la Petite section en maternelle jusqu'au CM2 en primaire.

L'objectif, sous forme de jeu, est d'expliquer aux enfants comment faire correctement le tri de ses déchets. Pour les plus grands, nous expliquons à quoi cela sert et quels sont les nouveaux objets fabriqués.

À la fin de chaque animation, les élèves reçoivent une réglette de tri.

Années	Nombre de classe avec animation sur les déchets (primaire)	Nombre de classe avec animation sur les déchets (maternelle)	Total
2022		2 (Labastide Saint-Sernin) 2 (Saint-Geniès Bellevue)	4
2023	3 (Castelmaurou) 5 (Rouffiac-Tolosan)	7 (Pechbonnieu) 3 (Rouffiac-Tolosan)	18
2024	10 (Castelmaurou)		10

- COMPOSTAGE PARTAGE -

Le 20 Mars 2024, l'ambassadeur du tri a installé un site de compostage partagé au sein de la résidence du Clos des Carmes située impasse des métiers à Pechbonnieu. 6 habitants ont été formés sur place.



- COMPOSTAGE EN CIMETIERE -

En Mars 2024, l'ambassadeur du tri ainsi que la commune de Saint-Geniès Bellevue ont vidé pour la 1ère fois le composteur installé au cimetière. Cette opération a permis de récupérer 144 kg de compost qui a été réemployé directement par la commune.



- BROYAGE DES VEGETAUX -

Depuis décembre 2023, le Service Environnement de la CCCB dispose d'un broyeur pour les végétaux. Sur 2024, ce broyeur a été mis à disposition des Services Techniques Communaux pendant 42 jours pour broyer les déchets verts des espaces publics, permettant une gestion plus locale de cette ressource verte.





4



LA COLLECTE



Coteaux
Bellevue
Communauté de communes



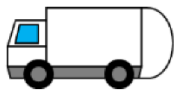
4 – LA COLLECTE

L'ORGANISATION DU SERVICE ENVIRONNEMENT

Moyens déployés pour la collecte



8 bennes pour 5 équipes de collecte (26 tonnes 20 m³, châssis Renault, Benne SEMAT dont 7 avec lève conteneurs double-peigne)



1 benne 7 m³ Renault - SEMAT simple peigne pour la collecte des biodéchets



1 utilitaire Renault Master pour la livraison des bacs roulants (2015)



1 utilitaire Citroën Berlingo



78 050 km parcourus (hors utilitaires)

70 313 L de gasoil

22 agents

N° BOM	Année de mise en circulation	Compteur kilométrique fin 2024
1	2012	159 332
2	2018	95 699
3	2018	90 476
4	2021	55 379
5	2023	17 845
33	2005	156 482
37	2008	191 413
38	2008	202 037
9	2019	35 086

Personnel du Service Environnement de la CCCB :



1 responsable de service



1 coordonnateur collecte



1 animateur déchets et concertation citoyenne



1 Chargée de mission Développement Durable / Mise en place TEOMi



15 agents de collecte (chauffeurs et ripeurs)



1 agent polyvalent (remplaçant, livraison bacs)



1 mécanicien pour l'entretien du parc de véhicules

L'ORGANISATION DU SERVICE ENVIRONNEMENT

	Ordures Ménagères	Emballages et Papiers	Verre	Textiles	Déchets Verts	Déchèteries	Encombrants	Cartons Professionnels	Biodéchets Professionnels
Régie	✓	✓			✓		✓ 1 commune	✓	✓
Externe : Prestataire ou partenaire			✓	✓		✓ 20 déchèteries			
Porte à Porte	✓	✓			✓		✓	✓	✓
Apport Volontaire	✓ 17 colonnes	✓ 17 colonnes	✓ 91 colonnes	✓ 15 bornes					
Fréquence Majoritaire de collecte	1 fois/ semaine	1 fois/ 2 semaines	1 fois/ mois	1 fois/ mois	1 fois/ 2 semaines		2 fois/ an	1 fois/ semaine	1 fois/ semaine
Fréquence Maximale de collecte	2 fois/ semaine		1 fois/ 2 semaines	1 fois/ semaine					

Evolutions prévisibles de la collecte :

- Modification des jours de collecte pour 2025 pour prendre en compte l'augmentation de la collecte des emballages et papiers recyclables
- Réduction du poids admissible des sacs végétaux et fagots : de 20 kg à 15 kg
- Suppression des sacs végétaux pour le 1^{er} janvier 2026
- Travaux et mise en place de la collecte en apport collectif de colonnes aériennes et enterrées pour les ordures ménagères résiduelles et le tri des emballages et papiers

Service rendu aux usagers non ménagers

	Limites du service public : 1100 Litres / semaine
	Collectes/services spécifiques pour les usagers non ménagers : Collecte des cartons et des biodéchets : 1 collecte / semaine 2 ^{ème} passage par semaine sur les ordures ménagères



5



LA VALORISATION & LE TRAITEMENTS

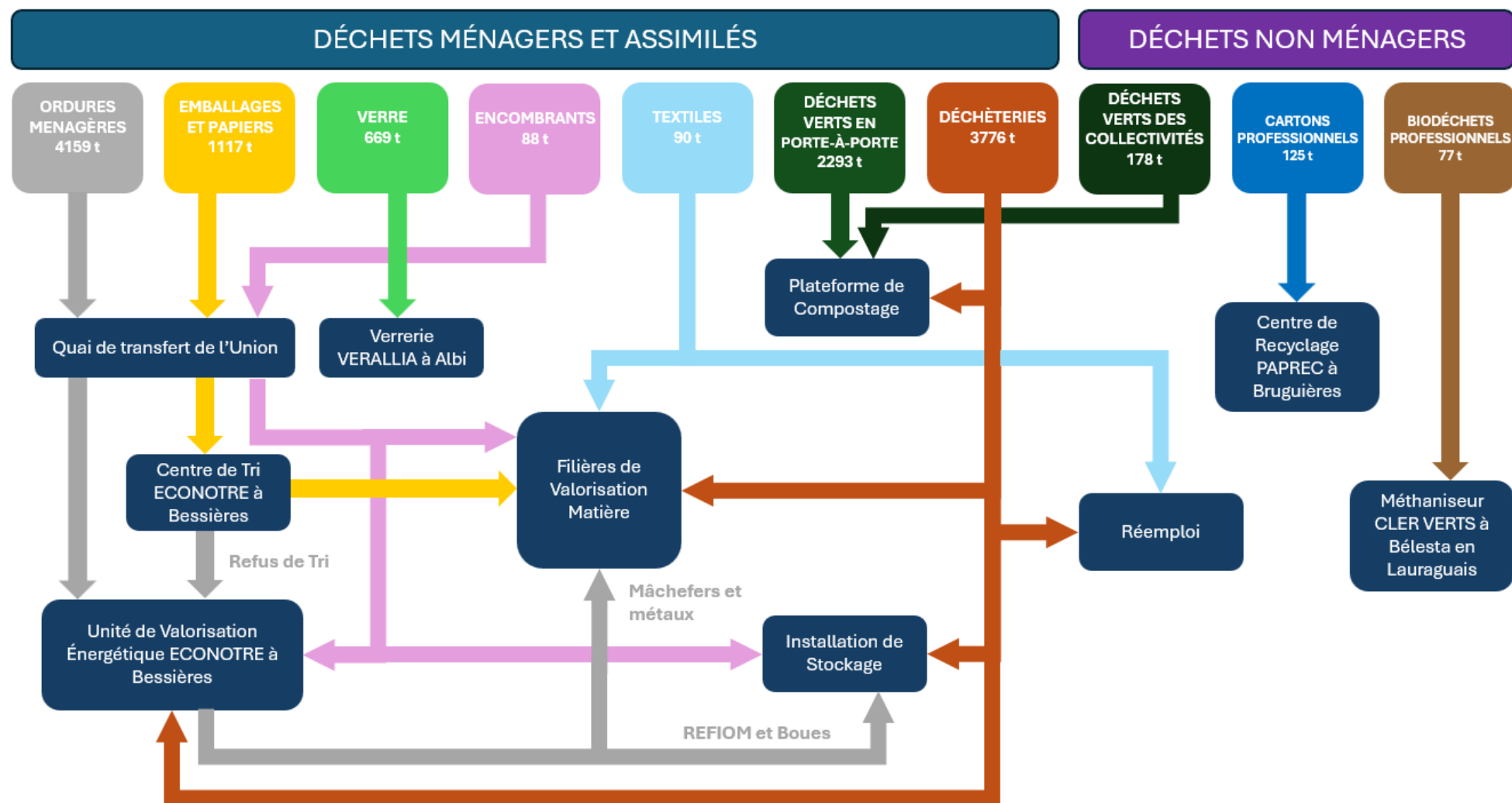


**Coteaux
Bellevue**
Communauté de communes



5 – LA VALORISATION – TRAITEMENT

LES MODES DE VALORISATION DES DÉCHETS



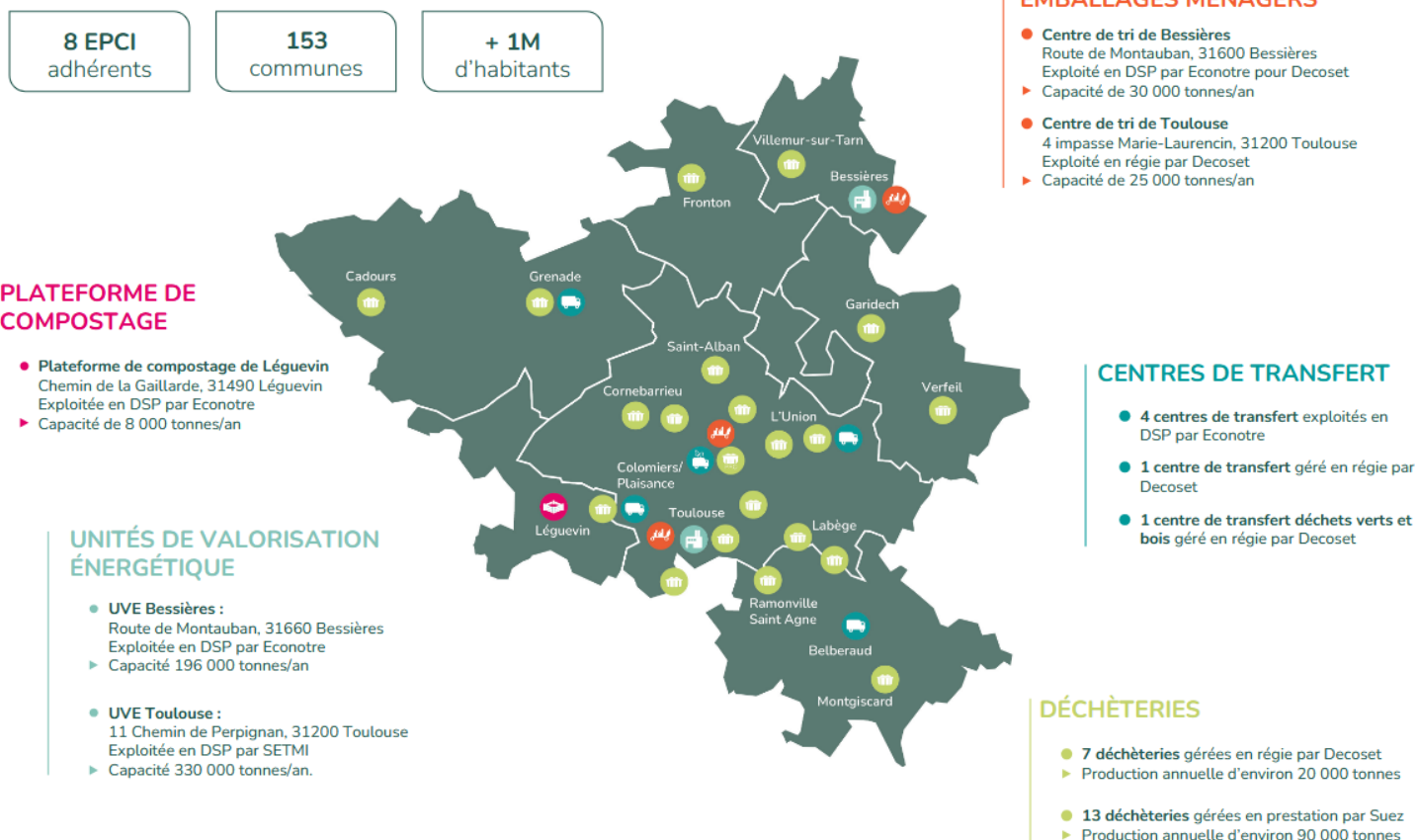
La CCCB a choisi de déléguer le traitement des déchets au Syndicat Mixte DECOSET. Créé en 1993, DECOSET a pour vocation la mise en place d'une filière optimale de traitement et de valorisation des déchets ménagers pour les communes du Nord du département. DECOSET est composé de 8 collectivités qui regroupent 153 communes et une population de 1 072 369 habitants.

Le syndicat a pour compétences :

- La réalisation et la gestion des installations de traitement des ordures ménagères et assimilées ;
- La réalisation et la gestion des déchèteries ;
- La réalisation et la gestion des installations de transfert ;
- Le transfert des déchets, depuis les installations de transfert jusqu'aux exutoires ;
- La valorisation, le traitement et l'élimination des produits réceptionnés sur ses installations.

*Source : Rapport Annuel
DECOSET 2024*

VISION D'ENSEMBLE





6



LES FLUX & LE TONNAGE ANNUUEL



Coteaux
Bellevue
Communauté de communes



6 – LES FLUX ET LES TONNAGES ANNUELS

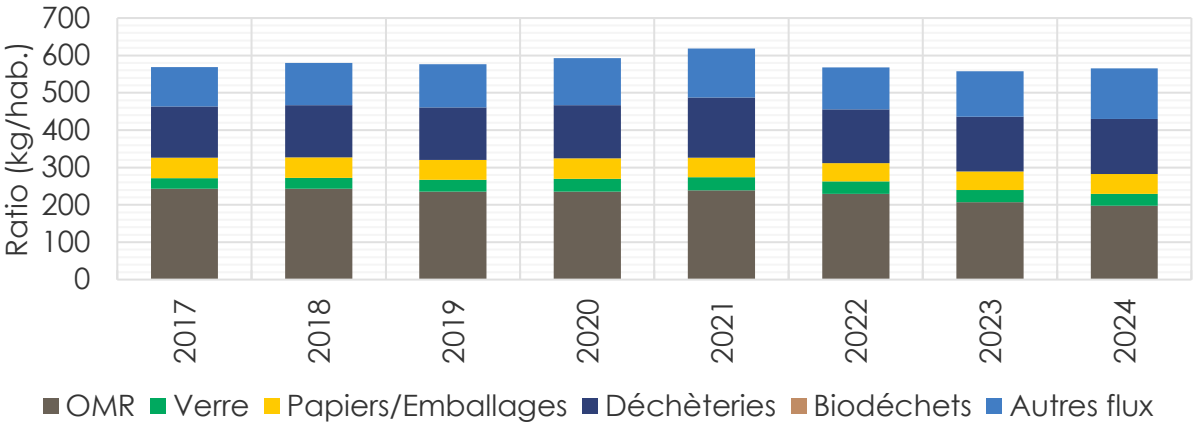
12 192,51 Tonnes

C'est la quantité totale de déchets ménagers assimilés (DMA) collectée en 2024 soit **580,35** kg de déchets par habitant (population INSEE 2021).

En 2023, ce sont 12 235,67 tonnes, soit **585,47** kg de déchets par habitant qui avaient été produits.

Aux DMA s'ajoutent les collectes spécifiques des cartons et biodéchets des professionnels et des établissements publics, qui représentent 201,2 tonnes en 2024.

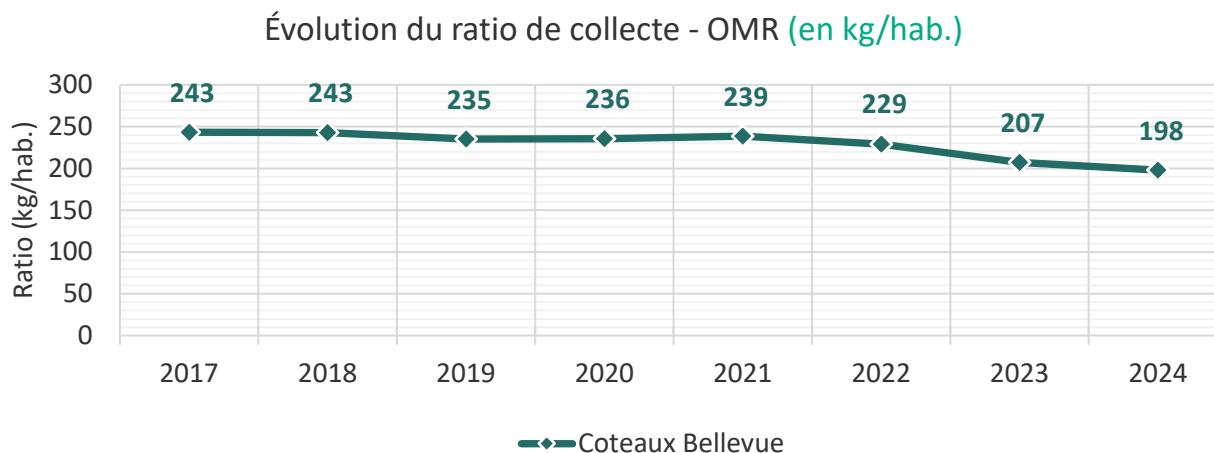
Évolution des ratios de collecte (hors gravats) par flux (en kg/hab.)



Déchets résiduels		Emballages recyclables		Verre	
	4 159 T en 2024 / 4 329 T en 2023		1 117 T en 2024 / 1 048 T en 2023		669 T en 2024 / 679 T en 2023
Biodéchets		Déchèteries		Déchets Verts en porte à Porte	
	77 T en 2024 / 82 T en 2023		3 776 T en 2024 / 3 903 T en 2023		2 293 T en 2024 / 2 111 T en 2023
Encombrants		Textiles		Cartons Professionnels	
	88 T en 2024 / 77 T en 2023		90 T en 2024 / 89 T en 2023		125 T en 2024 / 110 T en 2023

- COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR) -

La collecte est réalisée en régie par la CCCB. Les déchets sont traités par DECOSET à l'incinérateur de Bessières.



Les quantités collectées d'ordures ménagères sont une nouvelle fois en baisse sur 2024, notamment suite à la période de test de la Tarification Incitative (TEOMi) qui a duré d'avril à décembre.

Evolution des consommations de carburant, km et temps de travail de la collecte

Années	Gasoil en L	Evolution/ n-1	Km parcourus	Evolution/ n-1	L/KM	Evolution/ n-1	Temps travail OM/an	Evolution/ n-1
2022	32 324,57	-8,77%	37 972	2,46%	0,851	-10,96%	3 496h 55mn	4,79%
2023	32 307,64	-0,05%	36 454	-4,00%	0,886	4,11%	3 530h 24mn	0,96%
2024	28 962,40	-10,35%	35 162	-3,54%	0,824	-7,06%	3 145h 12mn	-10,91%

- COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PAPIERS À RECYCLER (TRI) –

La collecte est réalisée en régie par la CCCB. Les déchets sont triés par DECOSET au centre de tri de Bessières.

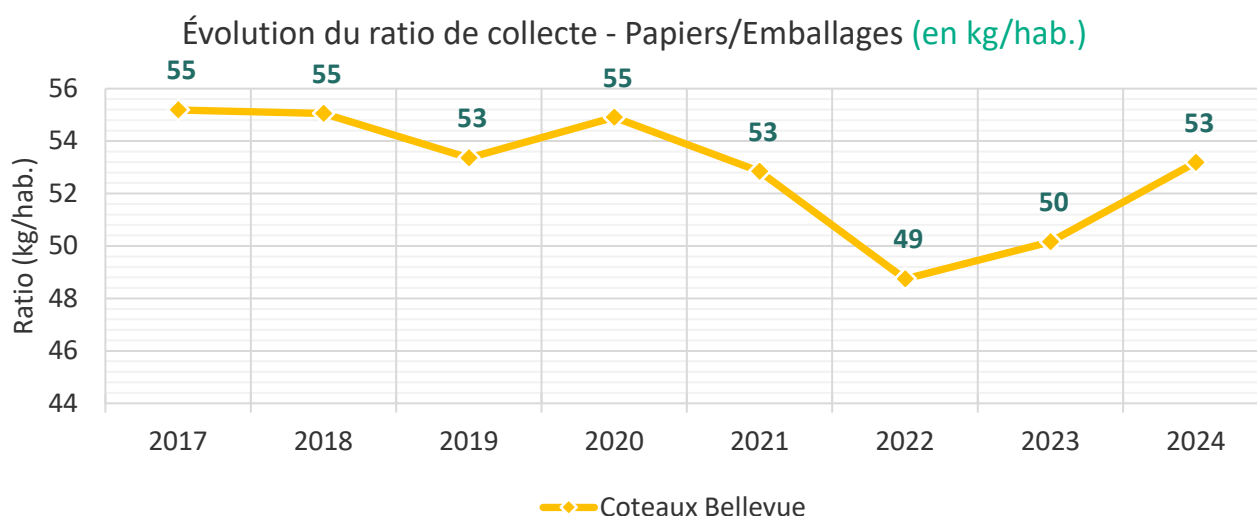
Depuis le 1er janvier 2023, tous les emballages ménagers sont à jeter dans le bac jaune depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques.



Evolution des consommations de carburant, km et temps de travail de la collecte

Années	Gasoil en L	Evolution/ n-1	Km parcourus	Evolution/ n-1	L/KM	Evolution/ n-1	Temps travail TRI/an	Evolution/ n-1
2022	14 096,94	-16,48%	17 683	-0,66%	0,797	-15,92%	1 636h 00mn	4,03%
2023	14 060,89	-0,26%	15 649	-11,50%	0,899	12,71%	1 656h 59mn	1,28%
2024	13 787,80	-1,94%	15 293	-2,28%	0,902	0,34%	1 575h 24mn	-4,92%

La quantité collectée d’emballages et papiers recyclables est en forte augmentation suite à l’extension des consignes de tri à tous les emballages mise en place depuis le 1er janvier 2023. La période de test de la TEOMi et la campagne de communication associée a également contribué à cette augmentation.



- COLLECTE DU VERRE -

La collecte du verre en apport volontaire est réalisée par un prestataire (Mineris CARCANO). Les déchets sont traités à la verrerie d’Albi VERALLIA.

1 colonne à verre pour 235 habitants

Evolution des tonnages collectés de verre

Années	Tonnages de verre collectés	Kg/habitant/an
2022	694,680	33,69
2023	679,31	32,50
2024	668,98	31,84
Moyenne Occitanie 2024		38,0

- COLLECTE DES DÉCHETS VERTS -

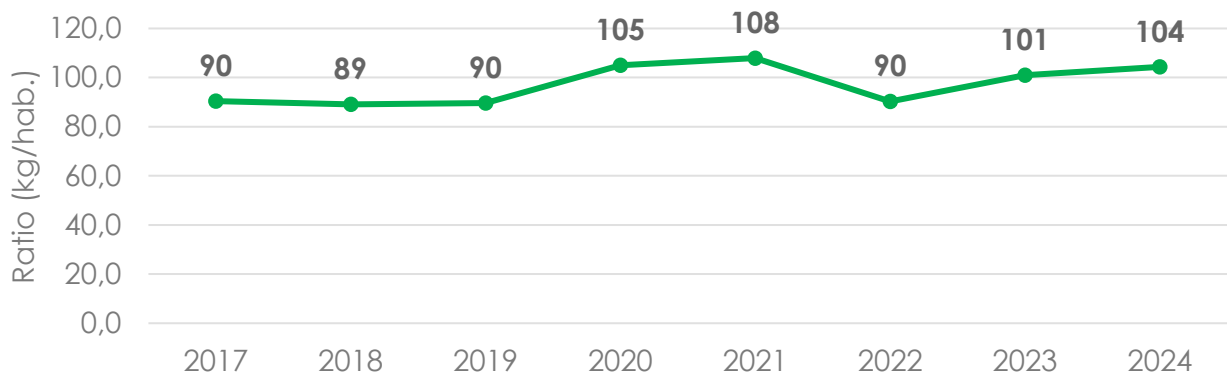
La collecte est réalisée en régie par la CCCB. Les déchets sont traités par DECOSET à la compostière de Bruguières.

Evolution et répartition des tonnages collectés en déchets verts

Années	Tonnages Déchets verts			Evolution tonnage total	Ratio/en kg/hab.
	Collecte porte à porte	Collecte communes	Total		
2022	1 862,26	125,65	1 987,91	-16,2 %	96,40
2023	2 110,77	179,54	2 290,31	+15,2 %	109,59
2024	2 293,0	178,22	2 471,22	+7,9 %	117,63

ratio calculé avec la population insee à l'année N-3

Evolution des ratios de collecte - Déchets verts en Porte à Porte(en kg/hab.)



La collecte des déchets végétaux en Porte à Porte est encore en augmentation sur 2024. Les quantités produites par les communes sont restées stables, notamment grâce à l'utilisation du broyeur.

Evolution des consommations de carburant, km et temps de travail de la collecte

Années	Gasoil en L	Evolution/ n-1	Km parcourus	Evolution/ n-1	L/KM	Evolution/ n-1	Temps travail DV/an	Evolution/ n-1
2022	12 650,59	-9,65%	16 976	-0,46%	0,745	-9,24%	1 258h 15mn	-2,02%
2023	13 814,96	9,20%	17 357	2,24%	0,796	6,81%	1 478h 58mn	17,54%
2024	15 276,98	10,58%	17 177	-1,04%	0,889	11,74%	1 461h 20mn	-1,20%

- COLLECTE DES ENCOMBRANTS -

La collecte des encombrants est réalisée par les communes (2 communes) et par des agents communaux avec une benne à ordures ménagères CCCB (1 commune). Les déchets ensuite sont traités par DECOSET.

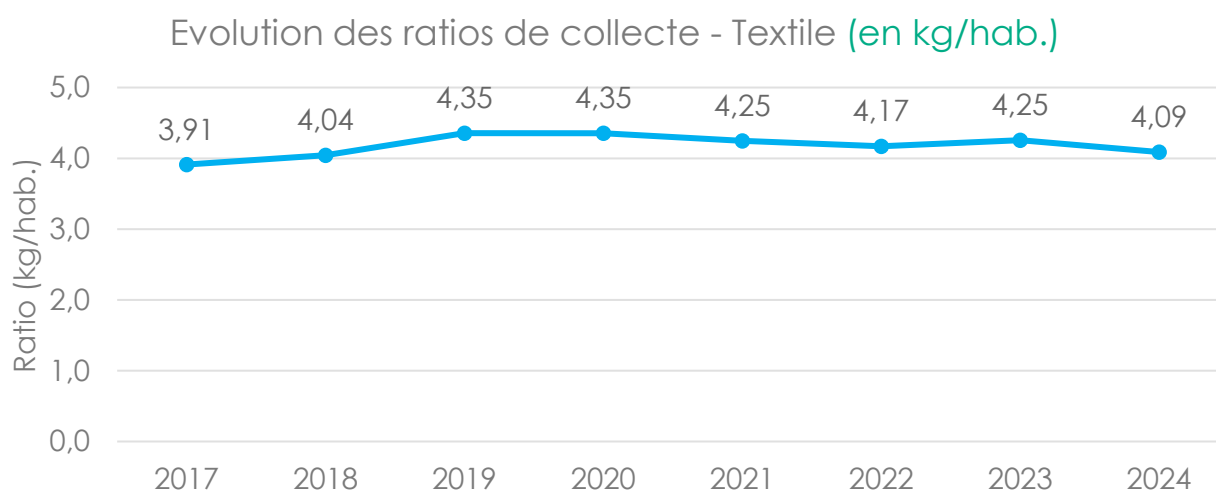
Répartition des tonnages d'encombrants collectés en 2024

Communes	Tonnage ENC	Ratio kg/hab.	Evolution ratio kg/hab. 2023/24
Castelmaurou	3,52	0,79	-0,15
Labastide Saint Sernin	12,18	6,25	-1,68
Montberon	10,16	3,27	-0,15
Pechbonnieu	13,12	2,81	0,52
Rouffiac-Tolosan	37,72	18,78	5,62
Saint-Geniès Bellevue	7,42	2,97	0,00
Saint-Loup-Cammas	3,64	1,56	0,47
TOTAL	87,76	4,18	0,51

- COLLECTE DES TEXTILES -

La collecte du textile en apport volontaire est réalisée par deux prestataires (SRCE et Le Relais).

1 borne à vêtements pour 1401 habitants



- COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS -

La collecte des cartons est réalisée en régie par la CCCB en bacs roulants à couvercles bleus. Les cartons sont traités à Bruguères par la société PAPREC.

Evolution du nombre d'inscrits

Années	Poids en tonnes	Entreprises inscrites au 31/12/24
2022	102,70	88
2023	110,44	105
2024	124,52	112

- COLLECTE DES BIODÉCHETS -

La collecte des biodéchets est réalisée en régie par la CCCB en bacs roulants avec couvercles noirs. Depuis 2014, le SITROM, puis la CCCB, a mis en place une collecte spécifique des biodéchets avec la société CLERVERTS. Cette dernière traite les biodéchets dans un méthaniseur situé à Bélesta-en-Lauragais.

Il s'agit, dans les établissements publics et privés, de faire séparer les déchets fermentescibles des autres déchets (emballages). Des sacs biodégradables sont mis à disposition afin de conditionner les déchets fermentescibles.

- COLLECTE DES ANNEXES -

La CCCB a conventionné avec différents éco-organismes afin de faire collecter et recycler les piles, les ampoules et néons, les livres, les cartouches d'encre et les DEEE qui ne sont plus acceptés avec les encombrants.

Evolution des collectes de déchets spécifiques (en kg)

Années	Piles	Ampoules et néons	Livres	Cartouches d'encre	DEEE	Bouchons	Compotes	Matériel scolaire
2021	201	0	565,5	0	1 827	179,7	84,9	79,4
2022	375	0	544,7	0	651	70	28,6	16,8
2023	385	0	325	0	0	29	0	0
2024	298	0	205	31	600	50	0	0
TOTAL depuis 2011	2 512	696,0	2 920,3	154,4	4 556	328,7	113,5	96,2
11 377,1								

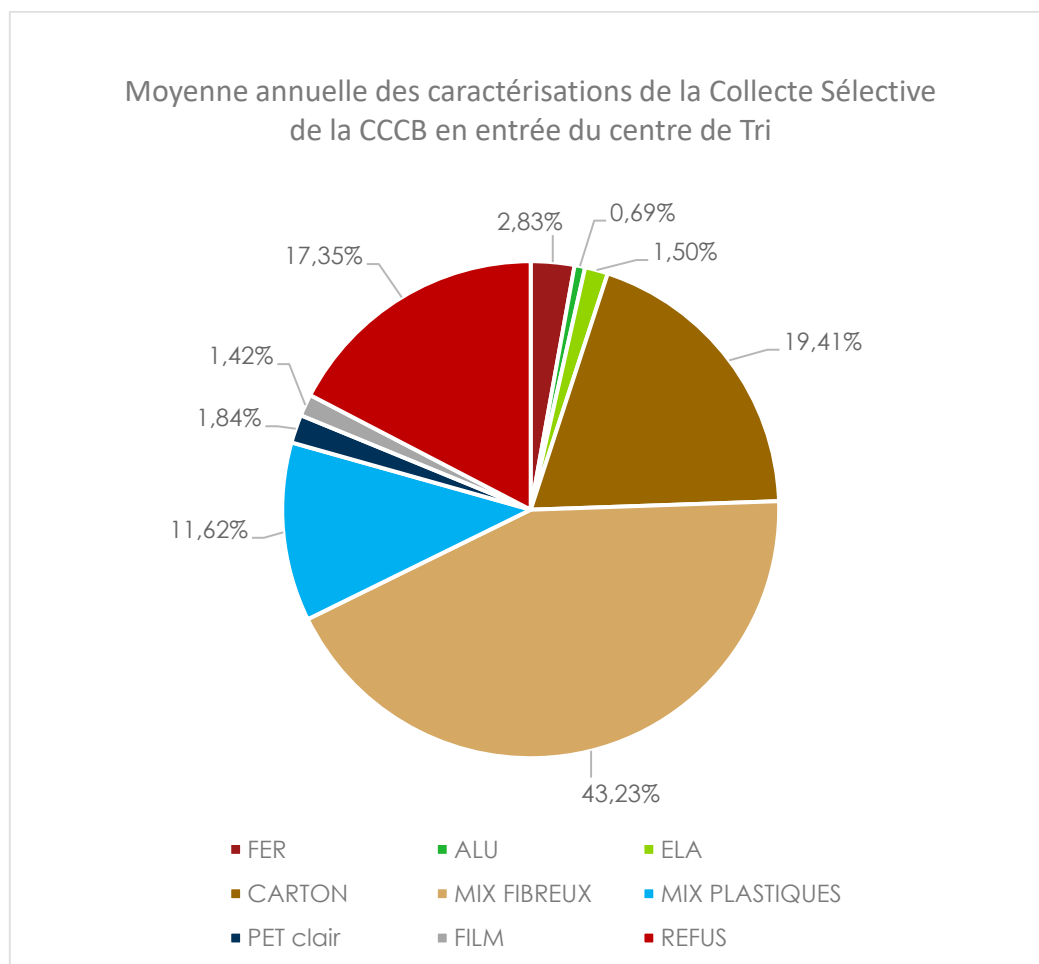
COMPOSITION DES DÉCHETS COLLECTÉS

17,35 % de taux de refus de tri

En augmentation par rapport à 2023 (14,21%)

Chaque année, 18 caractérisations sont effectuées sur un prélèvement aléatoire des déchets issus de la collecte sélective (bac jaune) en entrée du centre de tri. Les résultats de ces caractérisations conditionnent la répartition des tonnages en sortie du centre de tri entre les différentes EPCI de DECOSET.

Cette augmentation peut s'expliquer par le passage aux extensions des consignes de tri. Tous les emballages, y compris les emballages plastiques (polystyrène, films, barquettes, etc.) peuvent désormais être jetés dans le bac jaune. **Mais attention, seuls les emballages sont acceptés et triés (à l'exception des papiers) : un objet plastique (jouet, tuyau, etc.) qui n'est pas un emballage est refusé en centre de tri. De plus, il est capital de vider les emballages, de les séparer les uns des autres (ne pas les imbriquer), et de les jeter EN VRAC.**



Le Mix fibreux contient les journaux, revues, magazines, les petits emballages cartons, boîtes d'œufs ou pochettes cartonnées.

Le Mix Plastiques contient les bouteilles plastiques, pots, barquettes et flacons.

LES DÉCHÈTERIES

L'ensemble des déchèteries du territoire de DECOSET est strictement réservé aux particuliers. Le **PASS DÉCHÈTERIE** devient **obligatoire à partir du 1er mars 2024**. Ce pass peut être demandé directement sur le site internet de DECOSET.

3 775,50 T

C'est le tonnage total apporté en déchèteries en 2024 (avec gravats) avec une répartition des tonnages collectés par DECOSET à l'habitant.

Soit **179,71 kg** de déchets par habitant.

En 2023, ce sont **186,7 kg** de déchets par habitant qui ont été produits soit 3901,84 tonnes.

15 catégories de déchets sont collectées en déchèteries :

 DÉCHETS VERTS	34,7 %	 DEEE	2,9 %
 DÉBLAIS / GRAVATS	18,5 %	 MÉTAUX	2,8 %
Evolution des tonnages			
Catégorie de déchets		Tonnages 2024	
Cartons		83,30	
Déchets de bois		377,10	
Déchets dangereux soutenus		22,70	
Déchets dangereux non soutenus (hors huiles)		8,40	
Déchets verts orientés compostage		1 310,00	
DEEE		109,90	
Gravats		696,90	
Huiles végétales		0,80	
Huiles minérales		8,00	
Métaux		105,60	
Mobilier		229,40	
Plâtres huisseries		59,00	
Tout-venant orienté incinération		591,60	
Tout-venant orienté stockage		159,30	
Autres : Réemploi, batteries, piles, ampoules, capsules nespresso, cartouches d'encre, radios médicales		13,50	
TOTAL		3 775,50	



7



LES COÛTS & LE FINANCEMENT



Coteaux
Bellevue
Communauté de communes



7 – LES COÛTS – FINANCEMENT

Financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le financement est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). En 2024, ce financement est de 3 437 202 €. En 2024, le taux de TEOM a dû être revu à la hausse (de 12% à 12,5%) au vu de l'augmentation des contributions DECOSET sur le traitement des déchets/gestion déchèteries (+8,3% de contributions par rapport à 2023). Le coût aidé TTC du service s'élève à 3 418 443 € en 2024.

Principales prestations rémunérées à des entreprises

Désignation	Détail de la prestation	Prestataire	Montant €TTC réglé en 2024
Fourniture de contenants	Bacs roulants	SSI Schafer Plastics	88 330,08 €
Collecte du Verre	Collecte des PAV Verre	CARCANO - MINERIS	45 770,45 €
Traitement des déchets et gestion des déchèteries	Traitement des OMR, des emballages, des déchets végétaux, déchèteries, animations, etc.	DECOSET	1 709 619,82 €
Travaux pour la pré-collecte en PAV	Construction de dalles pour les PAV aériens et aménagement des PAV enterrés.	KM TP	58 256,49 €
Entretien et réparation des véhicules de collecte	Maintenance et réparation des véhicules de collecte	RVI - SEMAT	139 319,57 €
Carburant	Gasoil pour les véhicules de collecte et de livraison	Dyneff Alvéa Total Energies Hydrocarbures MP	121 939,74 €
Colonnes aériennes et enterrées OM - TRI (PAV)	46 colonnes OM et TRI aériennes, 10 colonnes enterrées	SULO	376 147,37 €

162,71 €TTC/habitant

C'est le coût aidé de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets.

 **+ 1.6 %** par rapport à 2023

Matrice des Coûts 2024

Année 2024 Montants des charges HT par habitant			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets des collectivités	Déchets des professionnels	Gestion du passif	Textiles	Total
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			198	32	53	147	109	1	12	10		4	566
CHARGES	FONCTIONELLES	Charges de structure	6,3	1,5	4,7	0,1	4,3	0,1	---	1,4	---	0,2	18,5
		Communication	1,2	0,2	0,6	0,1	0,4	0,0		0,1	---	0,1	2,6
		TOTAL Fonctionnelles	7,4	1,7	5,4	0,2	4,6	0,1		1,5	---	0,3	21,1
	TECHNIQUES	Prévention	0,5	0,1	0,4	0,4	0,6	0,0	---	0,1	---	0,0	2,1
		Pré-collecte	2,8	1,8	3,8	---	6,3	---	---	0,2	---	---	14,9
		Collecte	26,8	2,1	11,8	7,3	15,4	0,0	---	3,8	---	---	67,1
		TOTAL Collecte et pré-collecte	30,1	4,0	16,0	7,7	22,3	0,0	---	4,1	---	---	84,2
		Transfert/Transport	3,6	---	1,0	3,5	2,0	0,0	---	---	---	---	10,1
		Traitement des déchets non dangereux	---	---	15,6	5,6	---	0,0	---	0,2	---	---	21,5
		Tri et conditionnement	---	---	---	---	5,7	---	---	---	---	---	5,7
		Compostage	---	---	---	---	---	---	0,2	---	---	---	0,2
		Méthanisation	---	---	---	---	---	---	---	0,2	---	---	0,2
		Incinération	24,5	---	---	---	---	---	---	---	---	---	24,5
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	---	---	---	---	1,1	---	1,1
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	24,5	---	15,6	5,6	5,7	0,0	0,2	0,3	1,1	---	53,2
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	0,4	---	---	---	---	---	---	0,4
		TOTAL Techniques	58,2	3,9	32,6	17,2	30,0	0,1	0,2	4,4	1,1	0,0	147,8
	TOTAL Charges		65,6	5,6	38,0	17,4	34,6	0,2	0,2	5,9	1,1	0,3	168,9

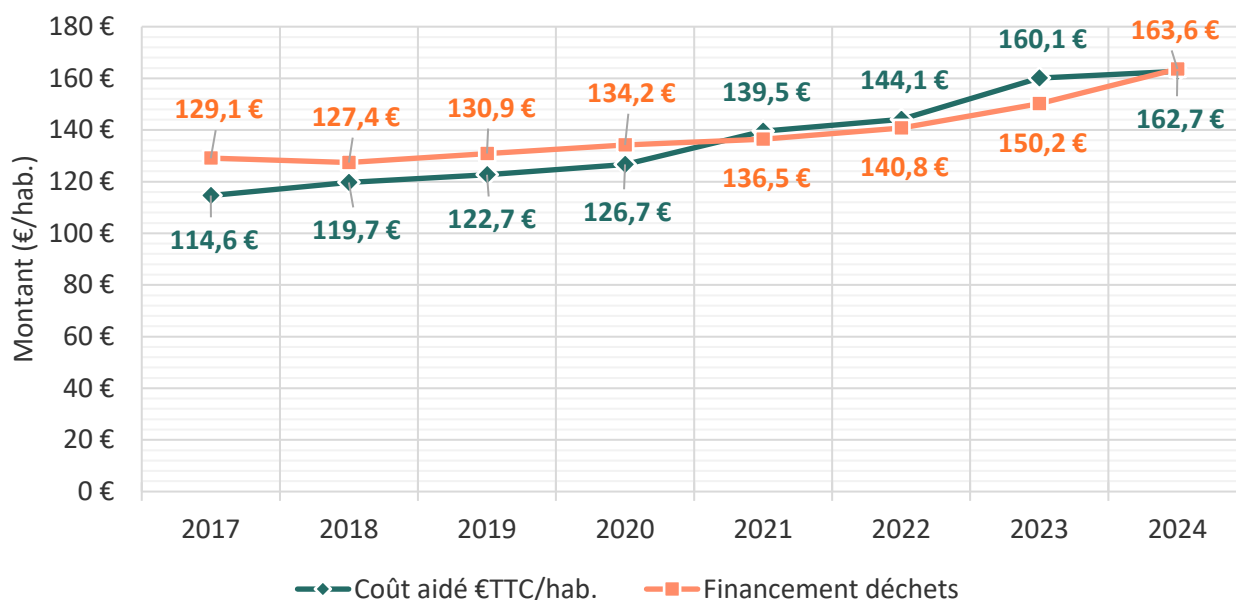
Matrice des Coûts 2024

Année 2024 Montants des produits HT par habitant			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets des collectivités	Déchets des professionnels	Gestion du passif	Textiles	Total
PRODUITS	INDUSTRIELS	Ventes de produits et d'énergie	---	1,0	0,2	0,8	---	---	---	---	---	---	1,9
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	---	1,0	0,2	0,8	---	---	---	---	---	---	1,9
		Prestations à des tiers	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
		Autres produits	0,2	---	---	---	0,2	---	---	---	---	---	0,3
		TOTAL Industriels	0,2	1,0	0,2	0,8	0,2	---	---	---	---	---	2,2
	SOUTIENS	Soutiens des éco- organismes	0,3	0,3	10,0	0,5	---	---	---	---	---	0,2	11,3
	AIDES	Reprises des subventions d'investissement	1,8	0,1	0,6	---	---	---	---	---	---	---	2,4
		TOTAL Aides	1,8	0,1	0,6	---	---	---	---	---	---	---	2,4
	TOTAL Produits		2,1	2,2	1,3	10,8	1,3	0,2	---	---	---	---	0,2
	Montant de la TVA acquittée		4,0	4,2	0,2	2,1	1,5	1,7	0,0		0,1	0,1	0,0
FISCALITÉ ET FINANCEMENT DÉHETS	FINANCEMENT DÉCHETS DIRECTS	TEOM	67,7	4,9	29,0	17,2	36,8	0,2	0,2	6,3	1,2	0,0	163,6
		TOTAL Financement déchets direct	67,7	4,9	29,0	17,2	36,8	0,2	0,2	6,3	1,2	0,0	163,6
	Contribution des collectivités		---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
	TOTAL Financement déchets		67,7	4,9	29,0	17,2	36,8	0,2	0,2	6,3	1,2	0,0	163,6

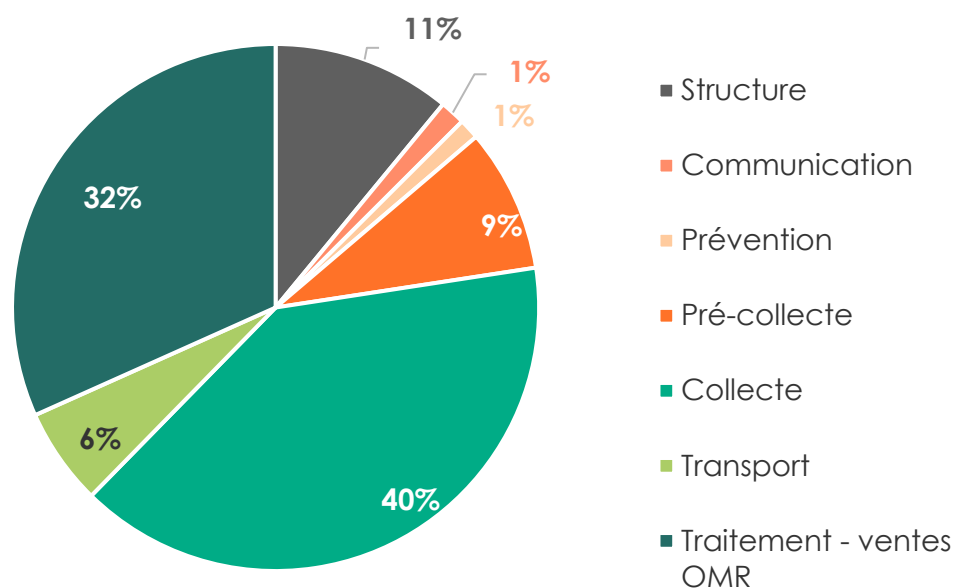
Evolution du coût du service public de prévention et gestion des déchets

Les graphiques suivants sont issus des données ADEME et de la Matrice des Coûts 2024. Le coût aidé (charges – produits/aides) du SPGD de la CCCB est en légère augmentation, malgré une forte augmentation des coûts de traitement des déchets. Les subventions obtenues par la CCCB de l'ADEME pour la mise en œuvre de la tarification incitative, ainsi que la baisse des tonnages collectés en Ordures Ménagères avec la période test ont rendu possible cette stabilité.

Évolution du coût aidé TTC et du financement déchets (en €/hab.)

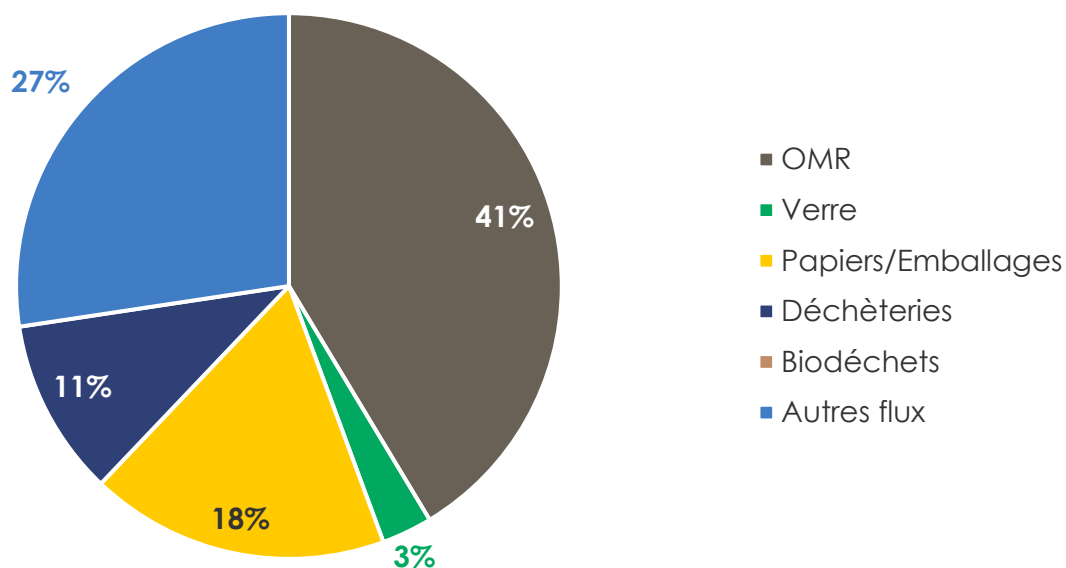


Répartition des charges par poste - Année 2024



Les postes ayant le plus de charges sont la collecte (camions et entretien, carburant, salaires des agents de collecte) ainsi que le traitement des déchets.

Répartition du coût aidé par flux de déchets - Année 2024



Les Ordures Ménagères Résiduelles est le flux avec le coût aidé le plus important (41%). Il est suivi par la catégorie « autres flux » composée majoritairement des déchets végétaux.



8



LA GESTION DU PARC DE BACS ROULANTS



Coteaux
Bellevue
Communauté de communes



8 – LA GESTION DU PARC DE BACS ROULANTS

La prestation de fourniture et de maintenance des bacs roulants est réalisée en régie. La CCCB a acquis en janvier 2020 un fourgon (RENAULT MASTER) afin de réaliser l'ensemble des livraisons et reprises des bacs incluant aussi les prêts de bacs aux collectivités.

MAINTENANCE DU PARC :

► **2 240 interventions** (1 218 en 2023) ont été demandées par ordre de service en 2024 :

- 2 090 mises en place, modifications de dotation ou retraits de bacs : 93,3 % (contre 1 047 interventions représentant 86 % en 2023) ;
- 80 réparations : 3,6 % (contre 101 interventions représentant 8,2 % en 2023), cela concerne les roues, couvercles, serrures, remise en état des étiquettes adresse... ;
- 70 remplacements de bac : 3,1 % (contre 70 interventions représentant 5,8 % en 2023) cela concerne les cuves cassées, brûlées, volées, tombées dans la benne...

Les agents qui s'occupent des bacs roulants nettoient aussi, une fois par mois (quand cela est possible), les sites où sont regroupés des bacs collectifs. L'objectif est de maintenir dans un bon état de propreté et d'utilisation le matériel et le site d'accueil des bacs à proximité des logements ne disposant pas de bacs individuels.

Les bacs roulants destinés aux ordures ménagères et aux emballages et papiers recyclables issus des points de regroupements et des administrations sont lavés une fois par an. C'est la société ANCO/MINERIS, mandatée par la CCCB, qui réalise le lavage des bacs.

Dans le cadre de la mise en place de la TEOMi, la CCCB a supprimé la majeure partie des bacs collectifs situés en bout d'impasse par des bacs individuels afin d'individualiser la quantité d'ordures ménagères collectée par foyer. Afin de maintenir un taux de refus stable, la CCCB a également individualisé les bacs à couvercles jaunes pour le tri des emballages et papiers. Ce déploiement de bacs, ainsi que les nombreux changements de capacités des bacs, notamment sur les ordures ménagères résiduelles (capot vert), expliquent la forte augmentation du nombre d'interventions du Service Environnement de la CCCB sur 2024.



ACCUEIL TÉLPHONIQUE, GESTION DES PLAINTES

Suivi des plaintes et des récurrences en vue d'une coordination avec le responsable de la collecte (refus abusifs ou demande de suivis particuliers par les agents) ; chaque appel pour oubli de collecte est traité dans la semaine.



Tableau de répartition des bacs roulants sur la CCCB depuis 2020

Années	TRI					OM					Biodéchets		Cartons			DV	TOTAL	Evolution
	120L	240L	360L	660L	770L	120L	240L	360L	660L	770L	120L	240L	360L	660L	770L	360L		
2024	2 084	4 946	1 009	196	365	4 009	3 755	358	316	477	12	41	15	91	105	6 026	23 849	8,73%
	36,06%					37,38%					0,22%		0,88%			25,27%		
2023	2 174	4 577	671	208	419	3 496	3 543	334	267	604	10	40	18	82	83	5 409	21 935	4,53%
	36,69%					37,58%					0,23%		0,83%			24,66%		
2022	2 332	4 442	479	194	401	3 457	3 457	318	343	598	6	34	15	79	71	4 758	20 984	5,43%
	37,40%					38,95%					0,19%		0,79%			22,67%		
2021	2 413	4 291	375	177	381	3 456	3 313	299	323	582	6	34	13	60	55	4 126	19 904	8,02%
	38,37%					40,06%					0,20%		0,64%			20,73%		
2020	2 444	4 184	343	169	371	3 472	3 204	277	312	565	5	32	8	57	39	2 945	18 427	10,53%
	40,76%					42,49%					0,20%		0,56%			15,98%		



8



LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE SUIVANTE



Coteaux
Bellevue
Communauté de communes



9 – LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE SUIVANTE

La Communauté de Communes des Coteaux Bellevue débutera au 1er janvier 2025 le comptage des levées sur les bacs/colonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (bacs à couvercles verts ou bordeaux) sur l'ensemble du territoire. Le volume collecté sera pris en compte dans le calcul de la Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative de l'année 2026. Une campagne de rappel pour les habitants ayant sorti leur bac toutes les semaines est prévue à la fin du 1^{er} trimestre 2025.

La CCCB réalisera également une campagne de communication concernant l'arrêt de la collecte des sacs végétaux distribués en mairie, avec remplacement possible par 2 bacs gratuits par foyers, livrés par la CCCB.

Enfin, le nouveau Centre de Tri VALCOPIA situé à Bessières sera mis en service à la place du centre de Tri ECONOTRE. Ce nouveau centre de tri permettra notamment de trier les nouvelles extensions du tri à tous les emballages, tels que les pots, barquettes et films plastiques.



2024



**Coteaux
Bellevue**
Communauté de communes